



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DCM260414_025

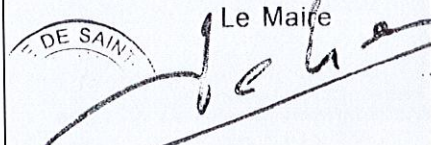
**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES
CESSIONS IMMOBILIÈRES - COMMUNE DE SAINT-
ANDRÉ - ANNÉE 2025**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été publié sur le site
de la ville le 17 avril 2026

Que la convocation a été faite
le 08 avril 2026

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur VOULAMALE Jismy

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,
- Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1 et L. 1111-1,
- Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment l'article L324-1,
- Vu le partenariat conclu avec l'Établissement Public Foncier de la Réunion en vue de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une ou plusieurs conventions d'intervention foncière,

• **CONSIDÉRANT** que ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2025,

• **CONSIDÉRANT** qu'il importe, conformément aux dispositions susvisées, de délibérer au Conseil Municipal sur le bilan annuel de l'action foncière,

I. SUR LES ACQUISITIONS FONCIÈRES

La commune de Saint-André a procédé à l'acquisition des terrains suivants sur l'année 2025, ayant fait l'objet d'une délibération en conseil municipal qui se décompose comme suit :

Propriétaire	Référence cadastrale	Superficie	Prix d'acquisition	Avis de domaine	Motif de l'opération	Acte notarié établi en 2025
M. Alexandre CHAN WAI NAM	AL 1957 (p) lot 60	71,48 m ²	73 000,00 €	Non	Mise à disposition d'un espace mutualisé en faveur des acteurs économiques et associatifs du quartier	Non
SIDR	AP 1080	464 m ²	à titre gartuit	Non	Résidentialisation du groupe d'habitation les Cyprès	Non
Mme Marie-Annésia DELMAS épouse CHAUDAT	AP 1841 AP 1842 AP 1844	144 m ²	6 624,00 €	Non	Aménagement du chemin de Floris	Non
M. Charles André DOKI-THONON Mme Françoise Marie DOKI-THONON Mme Régine Marie DOKI-THONON Mme Marie Adèle Lysan DUGAIN	AR 2278	46 m ²	8 740,00 €	Non	Développement du déplacement doux sur la Diagonale	Non
M. Arsène CHECKOURI Mme Marie Yvette CHECKOURI	AY 1031	583 m ²	141 350,00 €	Oui	Réalisation d'un espace parking à proximité de l'école Leconte de Lisle à la Rivière du Mât Les Bas	Oui
M. Jean Hugues Bernard BOYER	AY 1064	40 m ²	A titre gratuit	Non	Aménagement du chemin Vassal	Non
Mme Marie Claire Nicaise CLAIN	AY 1066	40 m ²	A titre gratuit	Non	Aménagement du chemin Vassal	Non
ICADE PROMOTION	Acquisition de 129 places de parking		1 562 400,00 €	Oui	Renforcement de l'offre de stationnement au centre ville	Non

II. SUR LES PORTAGES FONCIERS RÉALISÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

En 2025, L'Établissement Public Foncier de la Réunion a procédé au portage foncier de plusieurs dossiers pour le compte de la commune de Saint-André.
 Néanmoins, ces dossiers ont été déclarés sans suite (attente du nouveau PLU, pas de retour des propriétaires, terrains en cours de DUP...).

III. SUR LES VENTES DES TERRAINS COMMUNAUX

En 2025, les terrains communaux suivants ont été vendus selon les caractéristiques foncières décrites dans le tableau ci-dessous :

Propriétaire	Référence cadastrale	Superficie	Prix d'acquisition	Aus de domaine	Modalité de l'opération	Acte notarié établi en 2025
Commune	AB 550 (p)	4,3 ha	1,00 €	Oui	Construction d'un lycée	Non
Commune	AP 294	479 m ²	150 000,00 €	Oui	Développement éducatif	Non
Commune	AP 834 (p) AP 1377 AP 1675 AP 1676	7 714,47 m ²	2 390 985,70 €	Oui	Développement économique	Oui
Commune	AP 1852 AP 1854 AP 1855	1 370 m ²	à titre gratuit	Non	Résidentialisation du groupe d'habitation Les Cyprés	Non
Commune	AS 1168 AS 1169	4861 m ²	450 000,00 €	Oui	Développement économique	Non
Commune	AS 2115 AS 2116 AS 2117 AS 2121 AS 2122 AS 2123	2 414 m ²	543 150,00 €	Oui	Développement économique	Non
Commune	AW 0396	369 m ²	103 000,00 €	Oui	Habitation	Non
Commune	AW 1058 (p)	1 716 m ²	452 880,00 €	Oui	Développement économique	Non
Commune	AW 1489 (p)	2 849 m ²	716 415,00 €	Oui	Développement économique	Non
Commune	AY 1284	450 m ²	11 250,00 €	Oui	Régularisation lieu de culte	Oui
Commune	BD 1359	13 m ²	726,00 €	Oui	Empiètement	Non
Commune	BD 1635	169 m ²	42 250,00 €	Oui	Habitation (lot. Flamboyant)	Non
Commune	BD 1643	335 m ²	83 750,00 €	Oui	Habitation (lot. Flamboyant)	Non
Commune	BD 1683 BD 1684	575 m ²	143 750,00 €	Oui	Habitation (lot. Flamboyant)	Non
Commune	BK 270	4 885 m ²	1 343 000,00 €	Oui	Développement urbain	Non

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

Article 1 :

- De prendre acte du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'année 2025 par la commune de Saint-André ;

Article 2 :

- D'annexer le bilan décrit ci-dessus et repris dans la présente délibération au Compte Administratif de la commune de Saint-André ;

Article 3 :

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 21 AVR. 2026



Le Maire

Joé BEDIER